

---

*Objet : Dispositifs d'accompagnement pour assurer une continuité pédagogique pendant la période d'éloignement des élèves de l'établissement.*

---

Lors de son allocution aux français le 12 mars 2020, le Président de la République a annoncé la fermeture des établissements scolaires à partir du lundi 16 Mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre, dans le contexte de l'épidémie COVID 19. Les élèves vont poursuivre leurs apprentissages à domicile, avec l'aide et le soutien de leurs professeurs, et en s'appuyant sur notre plateforme Ecole Directe.

La mesure d'éloignement vise à limiter la diffusion de la maladie causée par le Coronavirus. Cette mesure de fermeture ne constitue évidemment pas le début d'une nouvelle période de vacances scolaires.

Votre enfant va en effet bénéficier pendant la période d'éloignement de l'établissement d'une continuité pédagogique. Cette continuité permet de préserver un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, d'entretenir les connaissances déjà acquises et d'en faire acquérir de nouvelles, en gardant les objectifs d'une année scolaire ordinaire.

Le personnel administratif et le personnel de vie scolaire reste à votre disposition à partir de lundi matin au 05 59 39 02 38 ou par mail.

---

### *Cours et Devoirs des élèves (4h minimum/jours)*

---

Un espace de travail collaboratif a été mis en place et les professeurs y déposeront le travail à faire pendant la période d'éloignement. Votre enfant pourra y accéder avec son identifiant élève (celui des parents n'est pas valide pour cet espace). Les identifiants d'origine (reçus à l'arrivée dans l'établissement) ont été distribués en mains propres à tous les élèves.

Si votre enfant ne s'est jamais connecté à son espace élève : connexion avec les identifiants remis ce vendredi 13 mars en main propre.

Si votre enfant se connecte sur son espace et qu'il n'y a aucun problème : rien à signaler.

Si votre enfant s'est déjà connecté sur son espace élève et qu'il a oublié son mot de passe et/ou son identifiant : faire procédure identifiant et/ou mot de passe oublié.

Pour les élèves n'ayant pas internet, nous mettons en place un envoi papier (merci de le signaler au secrétariat).

Les élèves qui n'étaient pas présents ce vendredi 13 mars, peuvent venir chercher leurs affaires de classes sur les heures d'ouverture habituelles de l'établissement.

---

### *Réunions Parents-Professeurs*

---

Les réunions parents professeurs sont reportées à une date ultérieure.

---

### *Mini-stage*

---

En raison de la situation actuelle, nous vous informons que **les mini-stages sont annulés jusqu'à nouvel ordre.**

---

### *Fiches de dialogue*

---

Pour ceux qui n'ont pas rendu les fiches de dialogue du 2<sup>nd</sup> trimestre : merci de bien vouloir nous les retourner (au choix) :

- en les scannant via EcoleDirecte aux professeurs principaux,
- en les envoyant par courrier à St Joseph (1 rue Palou 64400 OLORON STE MARIE),
- en les déposant à l'accueil aux horaires d'ouverture habituelles.

**Ces documents sont indispensables pour la bonne tenue du conseil de classe.**

---

## Conseils de Classe

---

Les conseils de classe auront lieu pendant la procédure d'éloignement des élèves :

Pour les 6°C : jeudi 19 mars de 13h à 14h

Pour les 6°A : jeudi 19 mars de 14h à 15h

Pour les 6°B : jeudi 19 mars de 15h à 16h

Pour les 5°C : vendredi 20 mars de 13h à 14h

Pour les 5°A : vendredi 20 mars de 14h à 15h

Pour les 5°B : vendredi 20 mars de 15h à 16h

Pour les 4°C : vendredi 24 mars de 9h à 10h

Pour les 4°A : vendredi 24 mars de 10h à 11h

Pour les 4°B : vendredi 24 mars de 11h à 12h

Pour les 3°C : vendredi 20 mars de 9h à 10h

Pour les 3°A : vendredi 20 mars de 10h à 11h

Pour les 3°B : vendredi 20 mars de 11h à 12h

Pour les 2<sup>nd</sup> A : lundi 23 mars de 9h à 10h30

Pour les 2<sup>nd</sup> B : lundi 23 mars de 10h30 à 12h

Pour les 1<sup>ères</sup> : lundi 23 mars de 13h à 14h30

Pour les T<sup>ales</sup> : lundi 23 mars de 14h30 à 15h45

Pour les parents délégués, merci de bien vouloir envoyer vos commentaires au professeur principal de la classe via EcoleDirecte dès que possible.

Les élèves délégués NE SONT PAS INVITES. Cependant, ils pourront faire remonter au professeur principal leurs remarques éventuelles via Ecole Directe.

*Vous pouvez compter sur la mobilisation et l'engagement de toute notre équipe, pour maintenir durant cette période transitoire une continuité pédagogique de qualité, au service des progrès de tous les élèves.*